



CONSEILS DE QUARTIERS DE LESTROHAN

Compte-rendu du **BUREAU RESTREINT** u **mercredi 03 mars 2021**

Les mesures sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19 ne permettent toujours pas de se réunir à plus de 6 personnes en dehors des instances délibérantes comme le conseil municipal. Il n'est donc pas possible, pour l'instant, de prévoir de réunion des conseils de quartier (ni publique, ni avec l'ensemble des membres du conseil)

Dans le souci de garder une activité de nature à préparer le retour à la normale et pour gérer les « affaires courantes » une réunion en comité restreint a pu être programmée le 03 mars avec les seuls présidents (collège des habitants et collège des élus), vice-présidente et secrétaire, la secrétaire adjointe n'ayant pu se déplacer. Cette réunion avait un caractère informatif sur les projets municipaux en cours et a permis de faire le point sur les questions posées par des habitants depuis la réunion du 12 octobre dernier.

Étaient présents

Pour le collège des élus, les membres du bureau présents, collèges des élus

Annette **Batelier**, conseillère municipale déléguée, co-présidente collège des élus

Didier **Champin**, co-président collège des habitants,

Lydie **Le Guelennec**, vice-présidente

Denise **Thomas**, secrétaire

Absente excusée

Jacqueline **Langelier**, secrétaire adjointe

À l'ordre du jour

LES PROJETS/DOSSIERS MUNICIPAUX EN COURS

1°) **Budget et projets participatifs, présentation**

La démarche consiste à inviter les Port-Louisiens à proposer des projets dont la réalisation serait utile à l'ensemble de leurs concitoyens dans le cadre d'une démarche de politique participative.

Une ligne budgétaire de 10 000 euros est inscrite au budget 2021 de la Ville de Port-Louis, pour la réalisation de deux projets.

Les projets présentés peuvent l'être par tout Port-Louisien à partir de 6 ans moyennant le respect d'un certain nombre de critères et de délais indiqués dans le **règlement joint au présent compte rendu**.

La mise en œuvre de cette action nécessite plusieurs phases en cours de réalisation : **calendrier** des différentes étapes, **règlement de participation**, **éléments d'information** des Port-Louisiens, **vérification de la conformité** des dossiers déposés, **organisation des votes**, **concrétisation des projets**.

Actuellement les trois premières étapes se mettent en place

Le calendrier de mise en place est le suivant

- Lancement de l'initiative lors du conseil municipal du **16 mars 2021**,
- Information des Port-Louisien(ne)s à partir de **début avril** via le Petit Journal et tous les réseaux à disposition (site internet, presse, ...),
- Réalisation et dépôt des dossiers par les habitants **de début avril au 15 mai**,
- Vérification des dossiers pour s'assurer qu'ils entrent bien dans les critères de participation **entre le 15 et le 30 mai**,
- Présentation des projets et vote des habitants **entre début juillet et le 15 septembre** par tous les moyens à disposition,
- Proclamation du résultat du vote **début octobre** par tous les moyens à disposition,
- Réalisation des projets **dès que possible à l'issue du choix**. La réalisation peut se poursuivre sur l'année suivante ; elle dépend des contraintes qui peuvent être liées à la nature des projets (par exemple intervention en milieu naturel en lien avec des cycles naturels à respecter)

Cette première édition sera analysée tout au long de sa mise en œuvre et les étapes ainsi calées seront ajustées, si nécessaire, pour les éditions suivantes

En matière de communication, un dépliant sera encarté dans le Petit Journal et disponible dès le début d'avril sur le modèle du dépliant réalisé pour la reprise des conseils de quartier. L'information sera déclinée par tous les moyens habituels, le bouche à oreille sera le bienvenu

2°) Dénomination de la salle des Fêtes de Locmalo

Dans le cadre de la politique participative de la Ville, il est proposé de faire participer les Port-Louisien(ne)s au choix de cette dénomination sur le principe d'une liste fermée soumise à leurs votes

L'information sera faite notamment par le biais du Petit Journal du mois de mai (question de délais d'impression)

Les Port-Louisien(ne)s seront invités à voter du 3 au 17 mai

Critères de participation au vote :

- Age minimum 16 ans
- Habiter Port-Louis

Les membres du Conseil municipal des jeunes, bien qu'âgés de moins de 16 ans, seront invités à participer au vote dans le cadre de leur parcours d'apprentissage de la citoyenneté

La procédure reste à affiner.

A partir d'une première sélection de noms proposés par le bureau municipal autour de l'univers de la mer et de l'histoire du lieu, deux noms ont été retenus et seront soumis au vote :

- **La Criée**, en lien avec la destination première du bâtiment,
- **Le Carré**, espace de vie des marins sur le bateau

3°) Pointe de Kerzo

Grâce à une donation, la commune de Port-Louis s'est enrichie d'une parcelle de 12 000 m² de terrain sur la pointe de Kerzo

Cette acquisition permet d'engager des actions conséquentes sur la zone porteuse d'une longue histoire

Tout d'abord, des actions de protection de la faune et de la flore et la mise en place d'éléments d'informations pour expliquer aux publics quels sont les oiseaux et végétaux, espèces protégées pour certains, qui nichent ou poussent ici
Le parcours sera intégré dans le chemin de grande randonnée GR34, ce qui offre une plateforme de communication auprès d'un large public, au travers des sites et dépliants consacrés à la randonnée

Autre intérêt du site, à cheval sur la partie communale et la partie privative de la pointe, se trouve une construction militaire datant du 18^{ème} siècle (la redoute de Kerzo). En concertation avec plusieurs partenaires dont la DRAC Bretagne, cette partie du site sera mise en valeur

Deux commissions extra-municipales ont été installées, une pour chacun des ces deux centres d'intérêt, et seront amenées à se concerter pour une appréhension globale de la valorisation et de la protection de la pointe

4°) Plan de mobilités urbaines

Un organisme spécialisé va se voir confier l'étude de toutes les formes de circulation en ville (auto, vélos, piétons) afin de mettre en œuvre un plan de circulation (et de stationnement) qui respecte chaque mode de déplacement et les contraintes liées aux fonctions de différents espaces de la Ville (entrée de ville, cœur de cité, accès au port, ...) ainsi que la configuration des espaces (rues étroites, zones pavées, ...)
Cet organisme programmera des réunions avec les usagers de la cité (habitants des différents quartiers, associations d'usagers dans divers domaines, ...). Ces réunions se tiendront en dehors de la présence des élus (pour garder une plus grande liberté de parole). Elles feront l'objet d'un retour auprès des élus avec pour objectif de mettre en œuvre un plan de circulation et de mobilités le plus adapté possible aux besoins de l'ensemble de la population

5°) Jardin partagé

Avec l'arrivée prochaine du printemps, la remise en culture des parcelles se prépare. 4 nouvelles parcelles ont été créées et attribuées dans le courant de l'hiver. Il a été décidé de ne pas poursuivre l'agrandissement du jardin pour lui garder une taille de nature à favoriser la convivialité et le partage

Régulièrement des jardiniers restituent leur parcelle, parce qu'ils partent vers d'autres horizons ou disposent désormais d'un jardin privatif

C'est le cas actuellement ce qui va permettre de réattribuer les parcelles ainsi restituées à des Port-Louisais qui étaient sur liste d'attente pour intégrer le jardin. La question sera gérée par le bureau du jardin selon la règle en vigueur

QUESTIONS DES HABITANTS

RAPPEL

Pour toute question urgente ou de l'ordre du particulier, chacun est invité à s'adresser au service du guichet unique en mairie : 02 97 82 59 57 (Sylvie Landa), sans attendre les réunions

Information des habitants sur les questions posées lors du dernier conseil et ultérieurement

En attendant une reprise normale du fonctionnement des conseils, les réponses aux questions posées lors du conseil de Lestrohan du 12 octobre dernier ont fait l'objet d'un article dans le Petit Journal du mois de mars. Le compte-rendu de cette réunion

est disponible sur le site de la Ville, affiché et disponible en mairie. L'article dans le Petit Journal (déposé dans toutes les boîtes aux lettres) permettra d'informer les Port-Louisien(ne)s qui ne pourraient pas se déplacer ou avoir accès à internet

Les réponses aux questions posées, d'une part directement à Didier Champin, d'autre part lors de la présente réunion seront traitées de la même manière dans un prochain Petit Journal après avoir été étudiées en bureau municipal selon la règle établie

Questions posées à Didier Champin ultérieurement et traitées en Bureau Municipal du 28 janvier

Une partie du trottoir au droit du 15 de la rue Auguste Brizeux à tendance à s'affaisser en s'inclinant côté maison entraînant un risque de ruissellement

Un léger affaissement a aussi été signalé sur le même trottoir à hauteur des n° 11 et 13

Réponse : Une vérification du risque de ruissellement sera faite par les services techniques pour déterminer si des travaux sont nécessaires dans les deux cas

Cependant il est constaté que le revêtement du trottoir au n° 15 a fait l'objet d'une modification réalisée par le propriétaire de la maison (actuel ou précédent) sans accord de la Ville. Si des travaux devaient être entrepris pour remettre en état, ils le seraient aux frais de l'actuel propriétaire

Des riverains de la rue Jean-Baptiste Guiheneuc souhaitent que les arbres en bord de rade soient taillés pour dégager la vue sur rade

Réponse : L'avis de services Espaces Verts sera sollicité. A noter que lors de la réflexion sur la mise en valeur du site de Kerzo, un travail sur l'environnement comprenant la rue Jean-Baptiste Guiheneuc sera intégré

Destruction de chenilles processionnaires dans les pins à l'entrée de la rue Auguste Brizeux

Réponse : La meilleure solution semble être la pose de collerettes sur les troncs afin de piéger les chenilles au moment où elles quittent les cocons. Pour être efficace la pose doit être effectuée en période automnale. Le service espaces verts sera consulté sur cette démarche

Sur une partie du cheminement de la pointe de Kerzo, un affaissement du terrain a été constaté

Réponse : A première vue aucun affaissement significatif n'a été relevé, cependant il sera demandé au service espaces verts de procéder à une nouvelle vérification

Est-il prévu un ré-ensablement de l'anse de Kerzo

Réponse : Pour l'instant il n'y a pas de nécessité à le faire. La question sera revue, selon l'évolution des phénomènes liés à la montée des eaux prévisible à moyen et long terme, au moment où se justifieront des travaux de protection du littoral

Pourrait-on installer des sacs à crottes le long de la promenade rue Jean-Baptiste Guiheneuc

Réponse : Il est prévu d'installer un kit place Louis Royant. Au total 10 kits seront installés dans la Ville soit 1 pour 270 habitants

Questions posées lors de la présente réunion et étudiées en Bureau Municipal du 04 mars

Pourquoi l'accès aux agrès pour enfants installés aux Pâtis a-t-il été interdit ?

Réponse : La raison de l'interdiction est que ces jeux nécessitent des travaux de sécurisation

Pourquoi l'installation des balançoires sur l'espace de jeux de Kerzo n'est-elle pas terminée ?

Réponse : L'installation des balançoires a pris du retard du fait que plusieurs entreprises interviennent à différents niveaux en fonction de leurs calendriers de travaux qui sont difficiles à coordonner surtout dans la période actuelle

Pourrait-on installer un banc à côté de la boîte à livre de l'espace de Kerzo ?

Réponse : Un banc est actuellement en attente de réparation aux services techniques. S'il peut être remis en état il sera installé à l'emplacement souhaité

Pourrait-on installer des barrières en chicane aux entrées du cheminement de la pointe de Kerzo pour décourager les mobylettes qui s'y engagent à vive allure sans souci des promeneurs et des enfants ?

Réponse : L'installation d'un barriérage en chicane n'est pas jugée appropriée, il ne résoudra pas le problème

Un panneau matérialisant les interdictions (vélos, mobylette, cheval) sera installé aux entrées du parcours

Un article de sensibilisation sera inséré dans un prochain Petit Journal afin de présenter la philosophie de la mise en valeur du lieu en s'appuyant sur ce qui est permis plutôt que ce qui est interdit

QUESTIONS DIVERSES

Projets à venir

En fonction de l'évolution de la pandémie, il est souhaité que deux initiatives puissent être mise en place dans les mois à venir :

- La Fête du quartier : repas en plein air (vers mai/juin idéalement) ?
- Une Vente au garage : activité de plein air également (à l'automne)

Les deux sur les modèles des précédentes éditions

Bien entendu ces deux initiatives ne pourront se tenir qu'autant que les contraintes sanitaires du moment le permettront

Informations sur la Covid-19

La mairie peut désormais aider les personnes isolées à prendre rendez-vous puis se rendre sur les sites de vaccination

Les présents sont invités à faire remonter au CCAS les coordonnées des personnes dont ils savent qu'elles se trouvent dans ce cas de figure

Les personnes en situation d'Affection Longue Durée (ALD) peuvent bénéficier d'une prise en charge d'un VSL pour se rendre au lieu de vaccination. Elles doivent pour cela avoir une ordonnance de leur médecin traitant

Retours de habitants sur diverses questions

La nouvelle formule du Petit journal plait beaucoup. Les espace d'expressions libres des deux composantes du conseil municipal sont appréciées

La remise en état de la Lande de la Rue Henri Bourgeois est elle aussi très appréciée des riverains

L'éco-pâturage est salué comme une belle initiative